

ASSOCIATION

ANCIENS ELEVES DES LYCÉES FRANÇAIS DE COLOMBIE

-ASALF-

Siège : Chez M. et Mme Morales, 2 Passage du Charolais 75012 Paris

Association en cours de constitution

L'an 2009,
Le 16 avril
A 18h.

Les soussignés

Monsieur Diego CAICEDO

Né le à

Nationalité

Demeurant à

Madame María Eugenia VERGNAUD

Née le à

Nationalité

Demeurant à

Monsieur Guillermo LLINAS

Né le à

Nationalité

Demeurant à

Madame Béatrice OGANESSOF

Née le à

Nationalité

Demeurant à

Madame Liliane OGANESSOF

Née le à

Nationalité

Demeurant à

Madame Macarena ROBLEDO

Née le à

Nationalité

Demeurant à

Monsieur Joaquim MORALES

Né le à

Nationalité

Demeurant à

Madame Adriana CELY

Née le à

Nationalité

Demeurant à

Monsieur Juan Claudio PEÑA

Né le à

Nationalité

Demeurant à

Seuls fondateurs de l'association dénommée ANCIENS ELEVES DES LYCÉES FRANÇAIS DE COLOMBIE –ASALF-, qui se sont réunis en assemblée constitutive à l'effet d'approuver le texte des statuts et de nommer les premiers administrateurs.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Eugenia VERGNAUD en sa qualité de membre initiateur de l'association, ce qui est accepté par l'ensemble des fondateurs.

Monsieur Joaquim MORALES

Et

Madame Adriana CELY

Sont appelés comme scrutateurs, ce qu'ils acceptent.

Le tout conformément aux statuts.

PREMIERE RESOLUTION

Les soussignés approuvent sans réserve le texte des statuts dont ils déclarent avoir une parfaite connaissance et adhèrent aux objectifs de cette association tels qu'ils sont arrêtés dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée élit comme administrateurs pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à savoir :

Monsieur Joaquim MORALES

Madame Adriana CELY

Monsieur Juan Claudio PEÑA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée élit comme membres du bureau pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à savoir :

PRESIDENT : Madame Adriana CELY
SECRETAIRE: Monsieur Juan Claudio PEÑA
TRESORIER : Monsieur Joaquim MORALES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le président et les scrutateurs.

Le Président

Maria Eugenia VERGNAUD

Les Scrutateurs

Monsieur Joaquim MORALES

Madame Adriana CELY